

Remarquez les mots «sans donner de précisions complètes».

Disons qu'à l'heure actuelle, ces gens sont en mesure de faire à l'État québécois et à l'État fédéral . . . un tort irréparable. . .

J'attire l'attention sur ces derniers mots «un tort irréparable» . . .

. . . avec l'appui d'associations extérieures.

Honorables sénateurs, il ne fait pas de doute qu'une déclaration de cette importance doit être mieux expliquée. Il convient d'abord de se demander quand le gouvernement a appris tout cela. A-t-il appris seulement la veille du meurtre que certaines personnes, des hors-la-loi ou des bandits, si vous voulez, s'étaient infiltrés dans chaque endroit stratégique de la province de Québec où des décisions importantes étaient prises? Où sont prises les décisions importantes au Québec, en Ontario ou dans une autre province? Elles sont prises, tout d'abord, par le cabinet, puis aussi par l'assemblée législative, les tribunaux et la police. Lorsque M. Marchand a déclaré que chaque endroit stratégique était noyauté, voulait-il parler des endroits où les décisions sont prises? Voulait-il laisser entendre que ces gens s'étaient infiltrés dans le cabinet ou le gouvernement du Québec? Voulait-il insinuer qu'ils s'étaient infiltrés dans l'assemblée législative ou, ce qui est encore pire, et certains se le demandent de plus en plus, s'étaient-ils infiltrés dans la police elle-même? J'ai entendu dire depuis deux jours, étant donné l'inefficacité apparente de la police qui effectue des arrestations à droite et à gauche et qui détient des personnes cueillies ici et là, mais sans jamais arrêter les coupables, que M. Marchand voulait peut-être dire que les personnes en question—qui font partie du FLQ—s'étaient infiltrées même dans la police.

Honorables sénateurs, dans une société telle que la nôtre, un gouvernement tel que le nôtre doit répondre à ces questions et le ministre de la Justice en convient. Le ministre de la Justice, M. Turner, a dit l'autre jour à la Chambre, et je cite le *hansard*, page 215:

J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public. . .

Et il a ajouté ceci:

. . . parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

C'est exact, mais le premier ministre n'est pas d'accord. La semaine dernière, il a désavoué les propos de M. Marchand et, hier, à l'autre endroit, ceux de M. Turner. M. Trudeau a déclaré: «Non, vous avez tous les faits. Il n'y en a pas d'autres à divulguer. Je ne divulguerai aucun autre fait.» Il ajoute que le gouvernement est prêt à accepter ou subir les conséquences.

Honorables sénateurs, en prenant cette attitude, M. Trudeau commet une erreur ou il ne comprend pas le principe de notre gouvernement parlementaire. Bien sûr, le gouvernement est prêt à accepter ou subir les conséquences, mais il les acceptera ou les subira seulement une fois que les Canadiens seront en possession de tous les faits, alors qu'ils seront en mesure de décider si le gouvernement doit accepter ou subir ces conséquences. C'est ainsi que fonctionne notre régime parlementaire. M. Tru-

[L'honorable M. O'Leary.]

deau peut dire: «Oh, vous pourrez me dégommer plus tard», mais ce n'est pas cela notre régime. Le premier ministre ne siège pas au Kremlin; il siège au Parlement du Canada à qui il est responsable. S'il peut invoquer une loi comme la loi sur les mesures de guerre, qui est une des mesures les plus extraordinaires prises en temps de paix dans l'histoire de notre pays, alors, il a le devoir de dire aux Canadiens pourquoi il a été obligé de prendre cette décision.

Cependant, il y a dans cette affaire d'autres choses que la population devrait savoir. Je ne suis pas comme ces journalistes qui répètent sans cesse le cliché que le public a le droit de savoir. Le droit du public à l'information ne prend tout son sens que dans certaines circonstances; mais je crois que, dans des circonstances extraordinaires comme celles-ci, où des gens sont privés de libertés civiles, où des hommes sont arrêtés sans mandat et emprisonnés ou détenus, parfois sans voir leurs avocats—je crois qu'alors la population doit insister pour connaître les faits.

Honorables sénateurs, ces choses étant dites, et après avoir déclaré de nouveau clairement que je ne conteste pas le recours à la loi sur les mesures de guerre, il me semble que le public devrait être informé des raisons—non de la sorte de rumeurs qu'on a pu lire dans les journaux ce soir, une rumeur folle selon laquelle le premier ministre aurait appris, et le gouvernement aurait appris, qu'un coup d'État se préparait pour renverser le gouvernement de la province de Québec. Quelle absurdité de prétendre une telle chose. Je crois que la ville de Montréal a donné la réponse à cela dimanche; 92 p. 100 des citoyens de Montréal, 50 p. 100 de l'électorat, se sont rendus aux urnes et ont prouvé que cette rumeur était absurde.

C'est sûrement l'un de ces mythes de cauchemar qui, tout en ne s'appuyant sur rien, seront dits et redits et répétés, tant que le gouvernement ne se décidera pas à donner tous les faits réels.

Il y a une autre chose qui a été dite et redite, et je la rejette et j'en suis offensé. Il y a des gens qui se plaisent à dire: «Ce genre de chose ne peut arriver que dans la province de Québec.» Ils ont dit cela—et j'ai lu aujourd'hui l'article de l'un de nos pontifes qui a écrit que la fleur de la démocratie a toujours été une plante fragile dans la province de Québec. Si la fleur de la démocratie était une plante fragile dans la province de Québec, comment se fait-il que les citoyens catholiques romains de Trois-Rivières aient élu un Juif au siège de cette ville à l'Assemblée législative du Québec—et cela longtemps avant que Macaulay ait prononcé son discours sur l'incapacité des Juifs, et longtemps avant que Daniel O'Connell ait gagné l'émancipation catholique au Royaume-Uni. La démocratie était-elle une plante fragile dans la province de Québec aux jours de Lafontaine? La démocratie était-elle une plante fragile dans la province de Québec lorsque Georges-Étienne Cartier se tenait aux côtés de John A. Macdonald à la naissance même de la Confédération? Était-ce une plante fragile qui a élu Wilfrid Laurier, qui a été et demeure l'une des gloires de notre pays? Était-ce une plante fragile du temps d'Ernest Lapointe? Était-ce une plante fragile du temps de Georges Vanier?

Honorables sénateurs, fier de ce que deux des générations auxquelles je dois d'avoir vu le jour dorment en sol